



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté de création de comité de sélection au titre des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des enseignants-chercheurs,

Le Président de l'université

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5° et L952-6-1, et le cas échéant L713-9 ;

VU le décret n° 84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs, notamment dans ses articles 9 et suivants, et 26-I-1° et 33 (MCF) ou 46-1° et 51 (PR) ;

VU le décret n° 2022-822 du 16 mai 2022 fixant des dispositions dérogatoires à la proportion minimale de quarante pour cent de chaque sexe dans la composition des comités de sélection des concours de recrutement des professeurs des universités relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps des fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences ;

VU le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de I.E.P DE TOULOUSE dans sa séance du 15/03/2024, portant avis favorable sur la composition structurelle des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2024 de recrutement des enseignants-chercheurs ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint de I.E.P DE TOULOUSE dans sa séance du 15/03/2024, portant avis favorable sur la composition nominative des comités de sélection mis en place au titre de la campagne 2024 de recrutement des enseignants-chercheurs et sur la nomination des président et vice-président des comités de sélection ;

ARRETE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi PR 4042 en 2 Droit public pour une prise de fonctions le 01/09/2024.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Internes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
Mme	FINES	FRANCETTE	PR	2	NC
M.	HERMET	ALEXANDRE	PR	2	NC
Mme	COURNIL	CHRISTEL	PR	2	NC

Externes à l'établissement - Spécialistes de la discipline

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
Mme	HASTINGS-MARC HADIER	ANTOINETTE	PR	2	NC
M.	MANSON	STEPHANE	PR	2	NC
M.	DOUAT	ETIENNE	PR	2	NC
M.	LEVOYER	LOIC	PR	2	NC
Mme	BROSSET	ESTELLE	PR	2	NC

Internes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
M.	DARRAS	ERIC	PR	4	NC
M.	BROSSARD	OLIVIER	PR	5	NC

Externes à l'établissement - Autres disciplines

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité	Unité de recherche
----------	-------------	--------	-------	--------------------------	--------------------

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président.e et vice-président.e du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

FINES FRANCETTE

HERMET ALEXANDRE

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TOULOUSE, le 22/03/2024

DIRECTEUR




ERIC DARRAS

Voies et délais de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux auprès du président de l'université (DRH) ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement.

Vous pouvez exercer directement un recours contentieux devant obligatoirement intervenir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Vous pouvez également introduire un recours gracieux auprès du président de l'université auteur de l'acte. Si ce recours est exercé dans les 2 mois de la publicité de la décision, il proroge une seule fois les délais de recours contentieux.

Vous conservez ainsi la possibilité de former un recours contentieux dans un délai de 2 mois, à compter de la décision intervenue sur ledit recours gracieux. Cette décision peut être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant 2 mois).

Dans les cas exceptionnels où une décision explicite intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite –et donc dans un délai de 4 mois à compter de la date du présent avis-, vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Poste de Professeur de Droit Public

Section 02 : Droit public

Corps : Professeur des universités
Article : 46.1
Section : 02
Profil : Droit Public dont finances publiques
État du poste : vacant

Profil du poste

Le poste est destiné à couvrir des besoins en formation et en recherche en droit public avec des enseignements impératifs de droit des finances publiques. L'ouverture interdisciplinaire aux approches de sciences sociales du droit est privilégiée. Le profil requis est donc celui d'un.e enseignant.e-chercheur.e prêt.e à s'investir tant d'un point de vue administratif qu'en matière de formation à des niveaux variés et recherche au sein du Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP).

Job profile :

Toulouse Institute of Political Studies
Vacant position as "professeur" (full professor)
Specialisation: Public law
Contact Person: Mme Floriane Lipczak – grh@sciencespo-toulouse.fr
Deadline for submission: 29 mars 2024

Enseignement :

Le ou la candidat.e est susceptible d'assurer des enseignements dans les formations suivantes :

1°/ Diplôme de l'IEP : Des enseignements de droit public, en particulier et impérativement en droit des finances publiques sont prévus. Un intérêt pour l'interdisciplinarité, notamment à l'égard des approches comparées et/ou des analyses de politiques publiques serait apprécié. Outre les enseignements, le ou la candidat.e pourra contribuer à l'encadrement pédagogique, notamment par un suivi des stages et mémoires des étudiant.e-s.

2°/ Préparations aux concours administratifs et LAP : le ou la candidat.e contribuera également aux enseignements de ces formations. Il sera sollicité pour la constitution de sujets de concours blancs et de galops d'essai, ainsi qu'à leur correction comme au suivi et au tutorat des étudiant.e-s dans le parcours « Carrières administratives » du Diplôme, au CPAG, dans la Licence d'Administration Publique ou au sein des préparations aux concours administratifs

3°/ Les formations continues, en alternance et à distance : le ou la candidat.e pourra être sollicité.e pour s'investir dans les enseignements ou proposer la construction de modules de formation continue, en alternance et de FOAD.

La faculté à assurer des enseignements en anglais ou en espagnol, notamment dans le cadre du DU « International and comparative studies » serait bienvenue. La maîtrise d'une autre langue étrangère serait également valorisée

Département d'enseignement : Sans objet au regard de l'organisation de l'IEP
Lieu(x) d'exercice : IEP de Toulouse (Sciences Po Toulouse)
Equipe pédagogique : 31 enseignants-chercheurs, dont 3 professeurs des universités et 4 maîtres de conférences en droit public. Plus de 350 intervenants extérieurs.
Nom du directeur de l'IEP : DARRAS ERIC
Tel. du directeur de l'IEP : 0033 (0)5 61 11 02 70
Email du directeur de l'IEP : direction@sciencespo-toulouse.fr
URL établissement : www.sciencespo-toulouse.fr

Recherche :

Le/la candidat-e est appelé-e à rejoindre le Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP) pour y poursuivre ses recherches, participant ainsi à renforcer la dimension pluridisciplinaire de l'équipe (science politique, droit, histoire, sociologie). Le projet scientifique du laboratoire est structuré en trois axes : Axe 1 : Gouvernements, administrations et politiques publiques ; Axe 2 : Socialisations, Engagements, Mobilisations et Politisations Pratiques, Axe 3 : Connexions, circulations, croisement. Les recherches y sont menées avec un double parti-pris méthodologique en faveur du travail de terrain et du comparatisme. La personne recrutée inscrira prioritairement ses recherches dans l'Axe 1 et contribuera à sa problématique transverse portant sur les institutions, les acteurs et les lieux de la coordination des pouvoirs. Tout profil permettant une approche innovante d'un de ces champs d'analyse sera particulièrement apprécié.

Une capacité à dialoguer avec les autres disciplines représentées dans le laboratoire sera particulièrement appréciée.

Le candidat devra également concourir à l'encadrement doctoral au sein du LaSSP. Un engagement dans l'activité contractuelle et/ou l'administration de la recherche est également attendu.

Lieu(x) d'exercice : Laboratoire des Sciences Sociales du Politique (LaSSP) - EA 4715.

Nom du directeur de laboratoire : GOURISSE Benjamin

Tel du directeur de laboratoire : 00 33 (0)5 34 44 51 96 / 00 33 (0)6 12 96 03 23

Email du directeur de laboratoire : benjamin.gourisse@sciencespo-toulouse.fr

URL laboratoire : <https://lassp.sciencespo-toulouse.fr>

Informations sur le dossier de candidature :

Le dossier de candidature est dématérialisé. Toutes les pièces requises doivent être déposées dans le volet FIDIS de GALAXIE avant la date de clôture des candidatures (mardi 2 avril à 16 heures heure de Paris).

Référence : arrêté du 6 février 2023, fixant les dispositions permanentes applicables à l'ensemble des recrutements de professeurs des universités et de maîtres de conférences.

Pièces obligatoires mentionnées selon le cas dans l'arrêté du 6 février 2023.

Arrêté accessible depuis le portail GALAXIE (rubrique 'A consulter' dans la colonne droite).

Cet arrêté fixe la liste des pièces obligatoires à fournir par la candidate ou le candidat selon sa situation. Il est disponible à partir de la page suivante de GALAXIE

https://www.galaxie.enseignementsuprecherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère peuvent être accompagnés d'un résumé en langue française.

Mail de contact : grh@sciencespo-toulouse.fr